



30 rue Ville Pépin - 35400 ST MALO - 02.99.81.73.48
contact@stecroix-steagnes.org - www.stecroix-steagnes.org

AUTORISATIONS DIVERSES

(Document à retourner avant le 15 septembre – Un document par enfant)

Je, soussigné.....
Responsable légal de l'enfant.....
Inscrit en classe de

1/ Informations sur la vie de l'école

A – Charte de la confiance – convention de scolarisation 2017/2018

reconnait avoir pris connaissance de la Convention de Scolarisation 2017-2018 de l'école Ste Croix-Ste Agnès présentée en document joint et en accepte les termes.

Fait à, le

Signature obligatoire

B- Diffusion de l'information 2017/2018

Afin de mieux communiquer avec vous, nous vous proposons de recevoir par mail les différentes informations relatives à l'école (liste de diffusion « Infos r@pides... »)

souhaite ne souhaite pas
recevoir à l'adresse mail suivante
.....@.....
Autre adresse éventuelle
.....@.....

les différents documents d'information générale de l'école

Fait à, le

Signature obligatoire



2/ Santé

A- Autorisation d'intervention d'urgence 2017/2018

autorise toute personne ayant reçu délégation du chef d'établissement, à prendre toute décision de transport ou d'intervention nécessitée par l'état de santé de mon enfant.

Cette autorisation vaut en particulier dans le cas où il aurait été impossible soit de me joindre, soit de joindre mon conjoint soit notre médecin de famille, le docteur....., téléphone

Fait à, le

Signature obligatoire

B -Distribution de comprimés d'iodure de potassium

Note d'information du 29 Juin 2015 « Dispositif départemental ORSEC-IODE »

autorise n'autorise pas

Le chef d'établissement ou son représentant légal à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre enfant, **à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC-IODE » par le Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Cette autorisation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année

Fait à, le

Signature obligatoire



3/ Activités diverses

A-Autorisation de transport 2017/2018

autorise mon enfant à utiliser les moyens de transport collectifs mis à disposition dans le cadre des activités scolaires.

Fait à, le

Signature obligatoire

B- Droit à l'image 2017/2018

autorise

n'autorise pas

la reproduction et la diffusion, de photos et vidéos de mon enfant prises dans le cadre des activités de l'école, sans contrepartie financière, à dater de ce jour et pour une durée de 1 an, sur le site Internet de l'école, sur des supports numériques ou papier à destination des élèves et des familles, ou en représentation sur grand écran dans le cadre des manifestations de l'école

Je dispose en outre d'un droit de retrait susceptible d'être exercé à tout moment, sans contrepartie financière ou matérielle.

Fait à Le

Signature obligatoire



4/ Sorties

A- Autorisation de sortie de l'établissement 2017/2018

PRIMAIRE

- Autorise mon enfant à quitter seul(e) l'établissement et décharge en ce cas, l'établissement de toute responsabilité
- N'autorise pas mon enfant à quitter l'école seul (e).
- Mon enfant restera généralement à la garderie/étude

Fait à, le

Signature obligatoire

Précisions éventuelles :

.....
.....
.....
.....

B- Personnes autorisées à reconduire votre enfant

MATERNELLE ET PRIMAIRE

Les enfants du primaire ne sont pas autorisés à prendre en charge leur petit frère ou leur petite sœur de maternelle.

indique que mon enfant est autorisé l'école

- avec ses parents
- uniquement avec la ou les personnes dont les noms suivent :

Fait à, le

Signature obligatoire

<u>Prénom</u>	<u>NOM</u>	<u>Qualité (parent, voisin...)</u>

